



Réunion du 17 juin 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

## CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 67

Nombre de votants : 82

L'an deux-mille vingt-quatre, le dix-sept juin à 17h30, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Maryse PAYBOU, Laurent CHERITI, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Christian LÉCHIT, Marlène LE DIEU DE VILLE, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Luis Miguel CONEJERO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (Suppléant de Jérôme TOULOUSE), Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Robert HAGET, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Laurence MOUSQUES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

### ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Alice BENAVENTE (Pouvoir à M. Lucien PRAT), José FLORES (Pouvoir à M. Guy PEMARTIN), Daniel PÉDEPRAT (Pouvoir à Mme Idelette DEMAISON), Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Gilles MARDELLE, Loïc COUNTRY (Pouvoir à M. Pierre ZIEGLER), Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ (Pouvoir à M. Jérôme LAY), Jean-Pierre DUBREUIL (Pouvoir à M. Emmanuel HANON), Bernard GOBERT, Corinne CARRIAT (Pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Lindsey DEARY, Gérard IRIART (Pouvoir à Mme Anne-Lise GENNEVOIS), Joëlle BAYLE-LASSERRE (Pouvoir à M. Marc DESPLAT), Jean-Pierre BOUNINE (Pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Emilie DARSAUT (Pouvoir à M. Jacques SENSEBE), Marie DE MORO (Pouvoir à M. Jacques LABORDE), Jérôme TOULOUSE, Daniel BIROU (Pouvoir à M. Robert HAGET), Michel LABOURDETTE (Pouvoir à Mme Maryse PAYBOU), Carole LARRIEU, Sylvie DARRIEU, Francis GRINET, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Gérard DUCOS (Pouvoir à M. Henri POUSTIS), Maïthé MIRASSOU.

### SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY et Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 8 : AEROPORT DE PAU-PYRENEES : SOUTIEN AU RECOURS INTENTE PAR BEARN ADOUR PYRENEES (BAP) CONTRE L'OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC (OSP) TARBES-ORLY**

**Rapporteur : M. Didier REY**

L'association BEARN ADOUR PYRENEES (BAP) soulève depuis plusieurs années la distorsion de concurrence entre les aéroports de Pau et de Tarbes causée par le régime d'OSP de la ligne Tarbes-Orly.

Par courrier en date du 31 octobre 2023, BAP a demandé à l'État de bien vouloir reconsidérer l'attribution de l'OSP vers Orly à l'aéroport Tarbes-Lourdes et d'y mettre un terme, ainsi qu'à la subvention qui en résulte.

L'Etat avait un délai de 2 mois pour répondre à compter du 6 novembre, date de présentation du courrier ; l'absence de réponse faisant naître un délai de recours contentieux devant le tribunal administratif de 2 mois également, soit au 6 mars 2024. L'État n'ayant pas répondu au courrier, BAP a donc intenté un recours auprès du tribunal administratif de Paris lui demandant de sanctionner l'erreur manifeste d'appréciation de l'État dans l'interprétation de la directive de 2008 permettant le recours aux obligations de service public. BAP soulève notamment le dépassement du seuil de 150 000 passagers par l'aéroport de Tarbes en 2023 et donc la remise en cause subséquente du financement de l'État.

BAP a fait appel à un cabinet d'avocats spécialisés et le cout financier d'un tel recours est d'environ 40 000 €, ce qui est largement au-delà des moyens de l'association.

La question d'un soutien financier au recours de BAP a été évoquée lors du comité syndical du SMAPP du 14 février dernier, renvoyant au bureau l'étude de celle-ci. Le bureau du SMAPP du 27 février dernier n'a pas souhaité soutenir financièrement ce recours.

Par contre, soutiendraient à ce jour le recours : la FD BTP 64, le MEDEF, la communauté de communes de Luy-en-Béarn.

BAP a fait parvenir à la communauté de communes de Lacq-Orthez un courrier de demande de subvention à hauteur de 7 500 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- ☛ **d'approuver** le versement d'une subvention à l'association Béarn Adour Pyrénées d'un montant de 7 500 € afin de soutenir le recours intenté contre l'obligation de service public Tarbes-Orly,
- ☛ **d'autoriser** son Président à signer tout document relatif à cette décision.



Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée  
Pour extrait certifié conforme,  
Le président,



**Patrice LAURENT**